

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ERIZE SAINT DIZIER**

Séance du 02 mars 2018

Membres en exercice : 11

Date d'affichage de la convocation : 22/02/2018

Date de la convocation: 22/02/2018

Présents : 6

L'an deux mille dix-huit et le deux mars l'assemblée régulièrement convoquée, à 20 heures 30, s'est réunie à la salle de la mairie sous la présidence du Maire Monsieur Patrice CHARTON, Monsieur Marcel CHAVRELLE

Votants: 8

Pour: 8

Présents : Gaston BRAYE, Marine BRAYE, Patrice CHARTON, Maxime CHAVRELLE, Frédéric GILLET, Yves GRANDGERARD

Contre: 0

Représentés: Frédéric BROUILLOT par Yves GRANDGERARD, Caroline MARCHAND par Patrice CHARTON

Abstentions: 0

Excusés: Nathalie NOSJEAN

Absents: Luc CHAVRELLE, Marcel CHAVRELLE

Secrétaire de séance: Marine BRAYE

Objet: Projet d'implantation du parc éolien sur la commune d'Erize Saint Dizier par la société NORDEX FRANCE - 2018_009

Le Maire expose au Conseil Municipal que lors de la dernière séance du 6 février 2018, la mairie a été contactée par la société NORDEX France au sujet de la réalisation d'un parc éolien sur le territoire de la commune (ci-après « le Projet »).

M. Marcel CHAVRELLE, Maire, Luc CHAVRELLE, conseiller municipal mais également propriétaire potentiellement concernés par le Projet se retirent et ne prennent part ni au débat ni au vote concernant le Projet.

Considérant qu'à la suite des études de faisabilité, la société NORDEX France va édifier des éoliennes et/ou équipements sur un/des terrain(s) ou surplombant un/des terrain(s) relevant du domaine communal et faire passer des câbles sur/sous/au-dessus d'un/des terrains ou voies relevant du domaine communal.

Considérant que la société NORDEX France a donc demandé à la commune de lui louer le(s)dit(s) terrain(s) et de lui mettre à disposition des terrains et/ou voies communales pour les besoins de cette exploitation.

Considérant que l'ensemble des conseillers ont reçu avec leur convocation, une note de synthèse rappelant l'ensemble des éléments essentiels du Projet ainsi qu'une note de synthèse exposant les modalités de la ou des conventions de servitudes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : PREFECTURE DE LA MEUSE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/03/2018 055-215501784-20180302-2018_009-DE

- **Se prononce favorablement** pour la poursuite des études sur le territoire de la commune et **engage** la société NORDEX France à poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation du Projet (observations de terrain, études de règles d'urbanisme, rédaction de l'étude d'impact, analyse des possibilités de raccordement...) en vue de l'élaboration du dossier de demande d'autorisation unique ;
- **Approuve** le principe de l'implantation du Projet sur le domaine communal et la location ainsi que la mise à disposition de se(s) terrain(s) à la société NORDEX France ;
- **Approuve** l'ensemble des conditions et modalités proposées par la société NORDEX France dans la convention de servitude ;
- **Autorise** Monsieur Patrice CHARTON, premier Adjoint à signer la convention de servitude

Fait et délibéré à Erize Saint Dizier, les jour mois et an susdits.
Pour copie conforme.

P/s Le Maire
Le 1^{er} Adjoint



[Handwritten signature in blue ink]

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF PREFECTURE DE LA MEUSE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/03/2018 055-215501784-20180302-2018_009-DE